

## FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP DIR MG - 0131247K</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Direction d'une école innovante dans le cadre du plan « Marseille en grand »</b>
	NOM DE L'ECOLE	<b>EMPU Frais Vallon Nord (REP+)</b>
	TITRE DU PROJET	<b>L'école verte de la cité de Frais Vallon</b>
	THEMATIQUES CONCERNEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sciences</li> <li>• EDD</li> </ul>
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL : DESCRIPTION DU PROJET	<p>Le projet de l'école maternelle de frais Vallon Nord, en étroite collaboration avec les écoles élémentaires de Frais Vallon Nord et Sud, propose de s'inscrire dans une démarche autour de la sensibilisation à l'environnement méditerranéen et à la biodiversité locale. Ce projet commun, au travers d'un travail spécifique autour de l'enseignement des sciences dans une salle dédiée et partagée, s'inscrit dans une démarche d'éducation au développement durable en continuité avec le collège de secteur, déjà labellisé E3D. Les élèves pourront ainsi renforcer leurs compétences en lien avec la maîtrise de la langue et les mathématiques mais également développer les compétences sociales et civiques en lien avec le parcours citoyen. Ce projet vise également à renforcer le lien école-famille et à rendre l'école plus lisible pour des populations éloignées de la culture scolaire.</p>
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école innovante relevant du plan Marseille en Grand exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. A ce titre, il pilote, impulse une dynamique et fédère son équipe autour du projet innovant dont il veille à la mise en œuvre, à la cohérence et à l'évaluation. Le directeur d'une école innovante travaille en étroite collaboration avec l'équipe Marseille en grand de la DSDEN, avec l'équipe de circonscription, avec le périscolaire ainsi qu'avec toutes les instances qui participent à la mise en œuvre du projet.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives développées par le projet innovant.</li> <li>- Contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques en recherchant l'innovation.</li> <li>- Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation autour du projet dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.</li> <li>- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation pour permettre le développement du projet sur tous les temps de l'enfant.</li> <li>- Elaborer et renseigner les outils de suivi, de régulation et d'évaluation du projet innovant.</li> </ul>
	COMPETENCES	<p>En plus des aptitudes de directeur d'école, Il serait souhaitable que le candidat possède :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences dans la conduite de projet notamment dans le domaine des sciences ou du développement durable,</li> <li>- Des connaissances solides dans les domaines scientifiques et du développement durable.</li> <li>- Une bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles est requise</li> <li>- Une expérience en éducation prioritaire est souhaitée</li> <li>- Une expérience en maternelle serait appréciée</li> <li>- Un diplôme ou une certification dans le domaine des sciences ou du développement durable serait souhaitable.</li> </ul>
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	CONTACT	<p>Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 211 du 3 février 2023</p> <p><a href="mailto:ce.iema13@ac-aix-marseille.fr">ce.iema13@ac-aix-marseille.fr</a></p>